

# CONSULTATION

## Pour un droit à la (dé)connexion Évaluez votre temps et charge de travail

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) facilitent la vie et le travail au quotidien, mais elles ont aussi entraîné une intensification du travail et un envahissement du travail sur le temps de vie privée. Grâce aux tablettes et smartphones, on peut désormais travailler à la maison ou dans les transports et être joignable en permanence. Ces heures de travail ne sont ni décomptées ni a fortiori payées. Nous souhaitons assurer le paiement ou la récupération de toutes les heures effectuées, et garantir la protection de la vie privée et du temps de repos des salariés. Dans l'idée de tirer le meilleur de ce que ces technologies peuvent offrir, nous vous consultons pour connaître votre avis sur le moyen d'en encadrer l'usage.

En organisant cette consultation, la CGT et son UGICT s'engagent à :

- vous en restituer les résultats,
- intervenir avec ses élu-e-s et mandaté-e-s pour que des négociations s'engagent sur les aspirations exprimées,
- vous rendre compte du contenu et de l'état d'avancement des négociations.

**Merci de renseigner d'abord quelques informations :**

### Votre lieu de travail

Nom de l'entreprise : .....

Ville : ..... E-mail : (facultatif) .....

Entreprise privée       Entreprise publique       Administration   
Moins de 50 salariés       50 à 500 salariés       Plus de 500 salariés

### Vous

Femme       Homme   
< 35 ans       35 – 49 ans       50 ans et plus   
Cadre Supérieur ou de Direction       Ingénieur/Cadre       Technicien/TS/Administratif   
Agent de Maîtrise   
Fonction d'encadrement d'équipe    OUI       NON   
Emploi stable (CDI, statut...)       CDD       Autres (intérim, alternance)

L'UGICT-CGT s'engage à ne pas communiquer ces informations à de tierces personnes et à respecter l'anonymat des réponses

**Si vous souhaitez être destinataire des résultats de notre consultation et recevoir les informations de la CGT TOTAL UES AH, indiquez vos nom, prénom et adresse e-mail :**



Merci de renvoyer le questionnaire à UGICT-CGT, 263 rue de Paris-Case 408-93516 MONTREUIL Cedex

ou à la **cg**t Total UES Amont-Holding

Établissement de PAU-CSTJF

18 Avenue Larribau- F017

64018 PAU – France

Tél.: +33 (0)5.59.83.42.56/68.21/60.43

+33 (0)5.59.02.79.30 - Fax : +33 (0)5.59.83.58.11

[amont-holding.cgt-ues@total.com](mailto:amont-holding.cgt-ues@total.com)

PERL

Pole Economique 2 – BP47

64170 LACQ

05-59-67-38-09

Établissement de PARIS-Tour COUPOLE

2 place Jean MILLIER - 4D10

92078 PARIS La Défense cedex – France

Tél.: +33 (0)1.47.44.20.53 ou 45.01 -

Fax : +33 (0)1.47.44.27.17

## Votre utilisation des TIC

- 1.- Utilisez-vous les TIC pour des raisons professionnelles en dehors de vos horaires et lieu de travail ?  
Non jamais  Oui parfois  Oui souvent  Oui toujours
- 2.- Est-ce l'entreprise qui vous a équipé-e ? (connexion internet, téléphone portable, ordinateur portable...)  
Oui en totalité  Oui en partie  Non pas du tout
- 3.- Qu'est-ce qui vous amène à travailler en dehors de votre temps et lieu de travail ?  
 Un meilleur cadre de travail (calme...)  
 Une charge de travail trop élevée  
 Une sollicitation professionnelle directe (réponse aux mails...)  
Autre : .....
- 4.- Estimez-vous que les TIC à des fins professionnelles soient trop présentes dans votre vie privée ?  
Oui tout à fait  Oui plutôt  Non plutôt pas  Non pas du tout  Je n'ai pas d'avis
- 5.- Combien de mails recevez-vous en moyenne par jour ?
- 6.- Combien de mails recevez-vous en moyenne le soir et le week-end ?
- 7.- Selon vous, est-ce que l'usage des TIC génère une intensification de votre travail ?  
Oui tout à fait  Oui plutôt  Non plutôt pas  Non pas du tout  Je n'ai pas d'avis
- Votre contrat de travail prévoit-il une organisation sous forme de télétravail ?  
Oui  Non

Nous vous invitons à lire cette synthèse des réglementations en terme :

- de durée maximum de travail <http://ugict.cgt.fr/deconnexion/reglementations/la-duree-maximum-de-travail/>
- de forfaits-jours <http://ugict.cgt.fr/deconnexion/reglementations/le-forfait-en-jours/>
- de télétravail <http://ugict.cgt.fr/deconnexion/reglementations/le-teletravail/>

## Évaluation de votre temps de travail

- 8.- Êtes-vous en forfait-jour ?  
Oui  Non
- 9.- En moyenne, combien d'heures de travail effectuez-vous chaque semaine sur votre lieu de travail ?  
.....
- 10.- En moyenne, combien d'heures de travail effectuez-vous chaque semaine dans les transports ou en déplacement ?  
.....
- 11.- En moyenne, combien d'heures de travail effectuez-vous chaque semaine à votre domicile ?  
.....
- 12.- Sur le total de ce temps de travail hebdomadaire moyen à domicile, combien d'heures en moyenne effectuez-vous entre 21 h et 6 h du matin ?  
.....
- 13.- Sur le total de ce temps de travail hebdomadaire moyen à domicile, combien d'heures en moyenne effectuez-vous le dimanche ?  
.....
- 14.- En moyenne, combien d'heures au total effectuez-vous par semaine (sur le lieu de travail et hors lieu de travail) ?  
.....
- 15.- Combien d'heures de travail effectuées ne font l'objet d'aucune compensation (heures supplémentaires, récupération) ?  
.....

## Évaluation de votre temps de repos

16.- Êtes-vous sollicité en dehors de votre temps de travail par mail ou téléphone pour des raisons professionnelles ?

Non jamais

Oui très occasionnellement

Oui parfois

Oui souvent

Oui très souvent

Oui toujours

17.- Si oui, est-ce le dimanche ?

Non jamais

Oui parfois

Oui souvent

Oui toujours

18.- Si oui, est-ce entre 21 h et 6 h du matin ?

Non jamais

Oui parfois

Oui souvent

Oui toujours

19.- Bénéficiez-vous de 11 h de repos continu (sans aucune sollicitation de votre employeur) ?

Non jamais

Oui parfois

Oui souvent

Oui toujours

20.- Bénéficiez-vous de 35 h consécutives de repos chaque semaine (sans aucune sollicitation de votre employeur) ?

Non jamais

Oui très occasionnellement

Oui parfois

Oui souvent

Oui très souvent

## Déplacements professionnels

21.- Êtes-vous amené à effectuer des déplacements d'une journée au moins pour votre travail ?

Oui  Non

22.- Si oui, l'ensemble de vos frais de déplacement sont-ils pris en charge (transports, repas..) ?

Non jamais

Oui parfois

Oui souvent

Oui toujours

23.- Si oui, travaillez-vous durant votre temps de transport ?

Non jamais

Oui parfois

Oui souvent

Oui toujours

24.- Si oui, l'ensemble des heures de travail que vous effectuez en déplacement, y compris dans les transports, sont-elles rémunérées ou récupérées ?

Non jamais

Oui parfois

Oui souvent

Oui toujours

## Propositions

25.- Selon vous, quelles mesures permettraient de mieux prendre en compte votre temps de travail ?

*Cochez une ou plusieurs cases (3 maximum)*

Mettre en place un décompte de toutes les heures effectuées dans ou en dehors de votre lieu de travail.

Payer ou récupérer toutes les heures de travail effectuées dans ou en-dehors de votre lieu de travail.

Mettre en place un dispositif garantissant l'évaluation régulière de la charge de travail des salariés.

Intégrer le temps de transport dans le temps de travail.

Instituer une compensation (majoration salariale ou temps de repos supplémentaire) pour toutes les heures effectuées la nuit (21 h à 7 h), le dimanche et les jours fériés.

Autre(s) : .....

**26.-** Selon vous, quelles mesures permettraient de rendre les TIC à des fins professionnelles moins présentes dans votre vie hors lieu et horaires de travail ?

*Répondre à cette question si vous avez répondu oui à la question 4.*

*Cochez une ou plusieurs cases (3 maximum)*

- Interdire l'envoi de messages d'ordre professionnel (courriels ou SMS) entre 20 h et 8 h et les jours de repos ou de congés.
- Limiter l'usage de la messagerie électronique au strict nécessaire (limiter le nombre de destinataires à chaque diffusion de courriel, privilégier dans la mesure du possible la communication verbale (de visu ou par téléphone).
- Fermer les serveurs des entreprises en dehors des heures de travail collectif.
- Rappeler à l'ensemble des collaborateurs les règles de bons usages et sensibiliser les managers.
- Évaluer la pertinence du contenu du reporting et en limiter le contenu au strict nécessaire.
- Instituer dans l'entreprise des plages de (dé)connexion en journée pour vous permettre ponctuellement de vous isoler (décrocher le téléphone, couper les mails...) et ainsi de vous concentrer sur votre tâche.
- Je n'ai pas d'avis.

**27.-** Pensez-vous que votre employeur doit prendre en charge l'équipement (connexion internet, téléphone portable, ordinateur portable, etc.) de tous les salariés qui utilisent les TIC pour des raisons professionnelles en dehors de leur lieu de travail ?

Oui  Non  Je n'ai pas d'avis

**28.-** Pensez-vous nécessaire que les déplacements professionnels soit encadrés, avec notamment :

- ⇒ Décompte, paiement et/ou récupération de toutes les heures de travail effectuées  
Oui tout à fait  Oui plutôt  Non plutôt pas  Non pas du tout  Je n'ai pas d'avis
- ⇒ Reconnaissance automatique des accidents survenus durant le déplacement comme accidents du travail  
Oui tout à fait  Oui plutôt  Non plutôt pas  Non pas du tout  Je n'ai pas d'avis
- ⇒ Garantie du bénéfice des temps de repos de 11 h consécutives par jour et de 35 h consécutives par semaine  
Oui tout à fait  Oui plutôt  Non plutôt pas  Non pas du tout  Je n'ai pas d'avis

**29.-** La loi prévoit aujourd'hui que la durée maximale de travail par jour est de 10 h et la durée minimale de repos sans interruption de 11 h.

Pensez-vous nécessaire de : *(une seule réponse possible)*

- Maintenir le temps de repos minimal à 11 h consécutives.
- L'augmenter à 12 h consécutives.  à 13 h consécutives.  à 14 h consécutives.

**30.-** Quelles sont les mesures prioritaires à prendre pour améliorer votre vie au travail ?

*Cochez une ou plusieurs cases (3 maximum)*

- Que l'entreprise embauche pour que ma charge de travail soit moins lourde.
- Que mes objectifs puissent être négociés en fonction des moyens réels dont je dispose.
- Une organisation du travail qui favorise le respect des horaires de travail.
- Un meilleur cadre de travail (absence d'open space par exemple).
- La mise en place d'un système de délégation de compétence pour assurer la continuité pendant les périodes d'absence (repos, arrêt maladie, etc.).
- Autre(s), précisez : .....

.....  
.....  
.....  
.....

**Pour le droit à la déconnexion**

  
ugict.cgt.fr/deconnexion

**Rendez-vous sur le site dédié pour participer à la campagne**